

	CA Grand Cahors	CC Lalbenque Limogne	CA Grand Cahors + CC Pays de Lalbenque-Limogne
FPIC			
Prélèvement	- €	- €	- €
Versement/bénéfice	973 764 €	208 383 €	1 200 595 €
Solde	973 764 €	208 383 €	1 200 595 €
Gain fusion pour CAGC	/	/	226 831 €

	CA Grand Cahors	CC Lalbenque Limogne	CA Grand Cahors + CC Pays de Lalbenque-Limogne
DGF			
CIF pr calcul dot. d'interco	42,13%	51,02%	45,86% (CIF de 1ère année, moyenne pondérée par la population des CIF des EPCI préexistants augmentée de 5% : CGCT 15211-32-1)
Pop. DGF	45 761	9 642	55 403
Dot. d'interco	3 635 935 €	284 419 €	Dot. minimale garantie = 4 115 889 € Dot. d'interco. calculée = 4 038 565 € C'est donc le dispositif de garantie qui trouverait à s'appliquer pour nous
Dot. d'interco par hab.	79,45 €	29,50 €	74,29€/hab. avec le dispositif de garantie, 72,89€/hab. sans la garantie
Dot. De compensation	2 649 123 €	4 011 €	?

	CA Grand Cahors	CC Lalbenque Limogne	CA Grand Cahors + CC Pays de Lalbenque-Limogne
DETR			
Rappel des conditions d'éligibilité pour les EPCI à fiscalité propre	<p>Les EPCI à fiscalité propre (FP) éligibles à la DETR sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les EPCI à FP disposant d'un territoire d'un seul tenant et dont la population est inférieure à 50 000 habitants; - les EPCI à FP disposant d'un territoire d'un seul tenant et qui ne comptent pas de communes membres de plus de 15 000 habitants, même si la population de l'EPCI est supérieure à 50 000 habitants. <p>La population prise en compte est celle issue du dernier recensement, c'est à dire la population INSEE telle que définie à l'article R.2151-1 du CGCT.</p>		
Population INSEE	43 236	8 257	51 493
Conclusion/ commentaire sur les conséquences de la fusion	A l'issue de la fusion, le Grand Cahors, en tant que communauté, ne serait plus éligible à la DETR en application des critères actuels (ceux-ci étant néanmoins susceptibles d'évolution)		